

Inscriptions rentrée 2023-2024

Le dossier complété est à remettre en main propre et doit comporter : (A IMPRIMER)

- photocopie pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) pour les 3PM, 1GT entrants et TGT entrants.
- 1 chèque d'un montant de 41,00€ (10 repas), à l'ordre du lycée Ernest Ferroul, pour les élèves demi-pensionnaires.

N.B : la demande d'internat est à compléter sur place auprès des CPE le jour de votre venue. La commission de sélection des élèves internes se déroulera après réception de toutes les demandes et informera les familles par courrier de sa décision.

- RIB pour les élèves déjà boursiers et les nouveaux demandeurs.
- fiche d'urgence.
- dernier bulletin scolaire.
- photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- photocopie de l'extrait de jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant.
- justificatif de restriction des droits parentaux (sous pli cacheté).
- 2 photos d'identité avec le nom de l'élève inscrit au dos ainsi que sa classe ; 1 photo supplémentaire si élève entrant en 2nd CTRM.
- attestation d'assurance scolaire.
- pour les élèves de plus de 16 ans : photocopie de l'attestation de recensement (à réclamer en mairie) ou pour les élèves de plus de 18 ans : photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté.
- Copie du PAP, PAI, PPS,PPRE ou aménagement aux examens le cas échéant.

Joindre à ce dossier : (facultatif)

- bulletin d'adhésion à la MDL
- chèque de 6€ pour l'adhésion à la Maison des Lycéens à l'ordre de la « MDL du Lycée Ernest Ferroul ».

ATTENTION : En aucun cas nous ne pourrions accepter :

- de remise de dossier en dehors des dates et horaires d'inscription indiqués
- de dossier acheminé par la poste
- de dossier incomplet

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez vous faire représenter par un tiers majeur, muni d'une procuration signée et de la photocopie de la pièce d'identité du tiers et celle du responsable légal. Il sera autorisé à effectuer l'inscription.